

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 OCTOBRE 2020

L'an deux mil vingt et le douze octobre à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, par courrier le sept octobre s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur MOHSEN Raymond, le Maire.

Présents : Mesdames FILLIATREAU Céline, LANTERNAT Bernadette, MIRANDE Martine, PELLETIER Céline, RAYNAL Florence, Messieurs ABIER François, AUBRY Yves-Marie, BARANGER Philippe, BODY Philippe, MOHSEN Raymond, NEGRIER Régis.

Secrétaire de Séance : Madame LANTERNAT Bernadette

***Le compte-rendu de la réunion précédente a été approuvé***

## AFFAIRES COMMUNALES

### **SDEER – ECLAIRAGE PUBLIC - CHEMIN DE LA PAQUELLERIE - FOURNITURE ET POSE D'UN CANDELABRE SUPPLEMENTAIRE**

Monsieur le Maire présente un devis établi par le SDEER (Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural) pour la fourniture et l'installation d'un candélabre supplémentaire sur le Chemin de la Paquellerie.

Il précise que le réseau souterrain ainsi que la boucle nécessaire au raccordement de cet équipement sont déjà en place.

La totalité des travaux (fourniture et pose) s'élève à 1 583.97 € H.T.

- La contribution du SDEER est de 50 % soit 791.99 € H.T.
- La contribution communale est de 50% soit 791.98 € H.T.

Monsieur le Maire ajoute qu'il y a deux solutions pour le paiement de cette prestation :

- immédiat et dès que les travaux seront effectués,
- en cinq annuités, sans intérêt, ni frais.

Après délibération, les Conseillers acceptent le devis et décident de procéder **au remboursement des travaux de façon immédiate et dès que les travaux auront été réalisés.**

Les crédits nécessaires à cette dépense sont prévus au BP 2020. **11 Pour**

### **DECORATIONS DE NOEL SUR LES LAMPADAIRES DE L'ECLAIRAGE PUBLIC**

Mesdames MIRANDE et LANTERNAT ont fait le point sur les lampadaires déjà équipés et ceux qui restent à équiper de prises électriques pour recevoir les décorations de Noël :

**- Lieu-dit Pied-Bois :**

7 KD (candélabres) dont 4 équipés

**- Lieu-dit Les Olliveaux :**

7 KD dont 3 équipés

**- Lieu-dit La Poitevinière :**

11 KD dont 5 équipés.

Elles proposent de rajouter :

- 1 prise au niveau du n° 4 rue des Vignes Mallet,
- 1 prise au niveau du 7 rue du Claudry

**- Lieu-dit Le Maine au Chat :**

8 KD dont 4 équipés.

Elles proposent de rajouter :

- 1 prise au niveau du n° 5 rue du Maine au Chat,

**- Chemin de la Papillère :**

3 KD dont 0 équipé.

Elles proposent de rajouter :

- 1 prise au niveau du n° 10 chemin de la Papillère,

**- Chemin du Pèlerin :**

6 KD dont 2 équipés.

Elles proposent de rajouter :

- 1 prise au niveau de l'intersection du Chemin des Chèvres

**- Chemin Saint Jacques :**

2 KD dont 0 équipé.

Elles proposent de rajouter :

- 1 prise au niveau du n° 3 du Chemin Saint Jacques

**- Lieu-dit La Paquellerie :**

2 KD dont 0 équipé.

Elles proposent de rajouter

- 1 prise au niveau du n°3 chemin de la Paquellerie

**- Lotissement les Arnoux**

5 KD dont 1 équipé.

Elles proposent de rajouter :

- 1 prise au niveau de la place sur le 2<sup>ème</sup> KD

**- Lotissement « Grivet »**

1 KD dont 0 équipé.

Elles proposent de rajouter :

- 1 prise sur le KD existant

**- Lieu-dit La Rouzerie :**

8 KD dont 4 équipés.

Elles proposent de rajouter

- 1 prise au niveau du n°4 chemin de la Rouzerie

**- Lieu-dit Le Moulin**

7 KD dont 4 équipés.

Au total il est proposé la pose de 10 prises électriques.

Mesdames MIRANDE et LANTERNAT ajoutent que cette opération finalisera l'équipement de prises sur l'ensemble du réseau des candélabres.

Elles précisent que le coût d'un décor de Noël est d'environ 200 à 250 € TTC, mais l'achat peut être réparti sur 2020 et 2021.

Après avoir entendu l'exposé :

**POSE DE 10 PRISES ELECTRIQUES SUR CANDELABRES**

Monsieur le Maire présente un devis établi par le SDEER (Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural) pour la fourniture et l'installation de 10 prises électriques sur les candélabres de la Commune pour les nouvelles décorations de Noël.

La totalité des travaux (fourniture et pose) s'élève à 1 551.20 € H.T.

- La contribution du SDEER est de 50 % soit 775.60 € H.T.
- La contribution communale est de 50% soit 775.60 € H.T.

Monsieur le Maire ajoute qu'il y a deux solutions pour le paiement de cette prestation :

- immédiat et dès que les travaux seront effectués,
- en cinq annuités, sans intérêt, ni frais.

Après délibération, les Conseillers acceptent le devis et décident de procéder **au remboursement des travaux de façon immédiate et dès que les travaux auront été réalisés.**

Les crédits nécessaires à cette dépense sont prévus au BP 2020 – **11 Pour**

Les Conseillers décident également l'achat de 10 décorations pour 2020 et chargent Mesdames MIRANDE et LANTERNAT du choix de ces illuminations.

### **DECISION MODIFICATIVE - INSTALLATION DE LAVE-MAINS DANS LA COUR DU COMPLEXE SCOLAIRE**

Monsieur le Maire rappelle, aux Conseillers Municipaux, leur décision de travaux portant sur l'installation de lave-mains dans la cour du Complexe-scolaire pour la lutte contre la COVID-19.

Il précise qu'il convient de prendre une décision modificative pour cette opération.

Il propose :

Section Investissement :

- Compte 21318-278 – Installation fenêtre bureau Maire ..... - 3 600 €
- Compte 21318-287 – Installation lave-mains dans la cour du CS ..... + 3 600 €

Après délibération, les Conseillers Municipaux donnent leur accord.

### **ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CENTRE DE GESTION**

**Le Maire rappelle :**

Que la commune, par la délibération du 17 février 2020, a demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu des textes régissant le statut de ses agents ;

**Le Maire expose :**

Que le Centre de Gestion a communiqué à la commune les résultats la concernant ;  
Qu'en cas d'adhésion au contrat groupe, la commune sera amenée à signer une convention de gestion avec le Centre de Gestion, dont les frais de gestion versés au Centre de Gestion s'élèvent à 0,30 % de la masse salariale assurée pour les agents affiliés à la CNRACL, et à 0,05 % de la masse salariale assurée pour les agents affiliés à l'IRCANTEC ;

**Le Conseil Municipal :**

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;
- Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements publics territoriaux ;
- Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 24 août 2020 autorisant le Président du Centre de Gestion à signer le marché avec la compagnie ALLIANZ VIE et le courtier GRAS SAVOYE ;
- Vu l'exposé du Maire ;

Considérant :

La nécessité de passer un contrat d'assurance statutaire ;  
Que ce contrat doit être soumis au code de la commande publique

### **APPROUVE**

Les taux et prestations négociés pour la collectivité de PREGUILLAC par le Centre de Gestion dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire.

### **DECIDE**

1. D'accepter la proposition du Centre de Gestion, à savoir ;  
Assureur : ALLIANZ VIE / GRAS SAVOYE  
Durée du contrat : 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021

**Taux et prise en charge de l'assureur :**

<b>Collectivités et établissements employant moins de 30 agents affiliés à la CNRACL</b>
<b>Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL</b>

Décès + Accident de service / maladie imputable au service (y compris temps partiel thérapeutique) + incapacité (maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire) + maladie de longue durée, longue maladie (y compris temps partiel thérapeutique et disponibilité d'office) + maternité / adoption / paternité et accueil de l'enfant	<b>Taux applicable sur la masse salariale assurée</b>
Avec une franchise de 15 jours par arrêt, dans le seul cas de maladie ordinaire	<b>7,38 %</b>

<b>Agents titulaires ou stagiaires affiliés à l'IRCANTEC et agents contractuels de droit public</b>	
Agents effectuant plus ou moins de 150 heures par trimestre : Accident du travail / Maladie imputable au service+ Maladie grave + Maternité / Adoption / Paternité et accueil de l'enfant + Maladie ordinaire	<b>Taux applicable sur la masse salariale assurée</b>
Avec une franchise de 10 jours par arrêt, dans le seul cas de maladie ordinaire	<b>1,05 %</b>

D'adhérer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au contrat-groupe d'assurance, souscrit en capitalisation, pour une durée de quatre années (2021-2024), avec possibilité de résiliation annuelle respectant un préavis de trois mois ;

D'autoriser le Maire à signer le bulletin d'adhésion et les conventions à intervenir dans le cadre du contrat-groupe, y compris la convention de gestion avec le Centre de Gestion qui est indissociable de cette adhésion ;

#### **PREND ACTE**

Que les frais du Centre de Gestion, pour la gestion du contrat (0,30 % de la masse salariale assurée pour les agents affiliés à la CNRACL, et 0,05 % de la masse salariale assurée pour les agents affiliés à l'IRCANTEC), s'ajoutent aux taux d'assurance ci-avant déterminés ;

Que cette adhésion entraîne l'obligation d'acquitter, annuellement, et directement au Centre de Gestion ces frais de gestion ; **11 Pour**

#### **SINISTRES DE L'ARRIERE PAYS NICOIS – APPEL AUX DONS**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu de la Direction de l'AMF 17 (Association des Maires de France de la Charente-Maritime) appelant aux dons des Communes de France pour venir en aide aux Communes sinistrées de l'arrière-pays niçois.

Il précise que les dons peuvent être versés sur le compte bancaire ouvert par l'Association Départementale des Maires des Alpes-Maritimes.

Les Conseillers Municipaux conviennent qu'ils n'ont pas, par principe, pour habitude de répondre à ce type de demande. Mais compte-tenu de l'ampleur de cette catastrophe dans certaines Communes, des dégâts occasionnés, du désarroi dans lequel se trouvent les habitants démunis de tous leurs biens et des infrastructures réduites à néant, ils sont prêts à faire une exception, le cheminement des aides financières étant plutôt rassurant.

Les Conseillers expliquent qu'il s'agit de dons symboliques. Si toutefois, chacune des 35 000 Communes de France fait un geste, les aides mises bout à bout représenteront une somme conséquente.

Après débat, les Conseillers Municipaux passent au vote. Le Maire propose plusieurs possibilités :

#### **Solution 1 : Aide de 300 €**

3 Pour - 6 Contre – 2 Abstentions

#### **Solution 2 : Aide de + de 100 € :**

4 Pour - 5 Contre – 2 Abstentions

#### **Solution 3 : Aide de 100 €**

5 Pour – 4 Contre – 2 Abstentions

Après délibération, 100 € seront versés à l'AMF 06 en faveur des sinistrés de l'arrière-pays niçois.

**5 Pour – 4 Contre – 2 Abstentions**

Les crédits nécessaires à cette dépense sont prévus au BP 2020.

### **DECISION MODIFICATIVE - AIDE AUX SINISTRES DE L'ARRIERE PAYS NICOIS**

Monsieur le Maire rappelle, aux Conseillers Municipaux, leur décision d'apporter une aide financière aux sinistrés de l'arrière-pays niçois.

Il précise qu'il convient de prendre une décision modificative pour cette opération.

Il propose :

Section Fonctionnement :

- Compte 6574 – Subventions de fonctionnement..... + 100 €
- Compte 6257 – Réceptions..... - 100 €

Après délibération, les Conseillers Municipaux donnent leur accord.

### **TRAVAUX COMMUNAUX**

#### **Proposition de la pose d'un toilette à l'étage du logement du Multiservice – 2 rue Jean Giono :**

Madame RAYNAL et Monsieur BODY présentent les plans existants. La configuration du logement ne permet pas l'installation d'un WC raccordé aux eaux vannes. Seule possibilité : l'installation d'un sanibroyeur.

4 projets sont présentés :

- 1 WC sur le palier avec pan coupé.
- 1 WC dans la chambre principale (2 positions possibles)
- 1 WC dans la chambre 2 mais qui réduit considérablement la superficie de la pièce.

La solution la plus adéquate et retenue par les Conseillers est celle du WC installé sur le palier.

Pour l'installation :

- cloison et porte installées par les agents communaux,
- raccordement du sanibroyeur et mise en place du WC par l'entreprise Courivaud ou autre artisan plombier,
- installation de l'électricité par Monsieur JM Vallée.

Madame RAYNAL ajoute que la ventilation de salle de bain du logement est inexistante ou ne fonctionne pas correctement.

Il faudrait revoir le branchement de la VMC pour qu'elle fonctionne en permanence avec impossibilité de la commander par un interrupteur afin qu'elle fasse son office convenablement.

#### **Proposition de la pose d'un toilette à l'étage du logement 8 rue des Passeroses :**

Madame RAYNAL informe que les pièces humides sont à l'opposé de l'étage, il n'y a aucune solution possible pour installer un toilette à l'étage de ce logement.

Elle ajoute qu'étant donné que la réfection de la toiture est programmée, il faudrait revoir la gouttière pour faire en sorte d'éviter une fuite à long terme.

Concernant l'isolation du chai, tous les Conseillers s'accordent pour que la fenêtre installée soit en double vitrage.

L'isolation du plafond sera réalisée par les agents communaux et suivra après la réfection de la toiture.

### **SALLE POLYVALENTE – COMMISSION DE SECURITÉ**

Le Maire donne le compte-rendu de la vérification des locaux de la salle polyvalente.

Quelques observations et petits travaux à faire :

- pose d'un groom sur la porte de la salle souterraine car il s'agit d'une pièce de stockage (travaux réalisés)
- plan d'intervention et de sécurité pour les pompiers à mettre à jour (travaux réalisés)
- schéma communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie à réaliser (réglementation depuis 2017, après le passage de la dernière commission de sécurité).

Le Maire ajoute que la RESE peut établir le schéma en lieu et place de la Mairie, mais cela aura un coût.

Des renseignements complémentaires seront pris auprès de la RESE et du SDIS avant décision définitive.

## **PREVISIONS DES FESTIVITES ET CEREMONIES**

Le Maire rappelle l'état de veille sanitaire dans lequel se trouve le Pays et les consignes de la préfecture pour lutter contre la Covid-19.

Preguillac actuellement est en zone de vigilance.

Les Salles polyvalentes peuvent être occupées uniquement pour des repas. Danser est interdit.

Après débat et pour éviter tout risque de contamination les Conseillers décident :

- l'annulation du repas des Anciens,
- l'annulation de l'arbre de Noël
- l'annulation du marché de Noël organisé par Préguicréateurs.

La distribution des colis de Noël aux personnes de + de 70 ans est maintenue.

Concernant la cérémonie du 11 novembre, une gerbe sera déposée aux monuments aux Morts, toutefois le Maire est en attente de consignes complémentaires pour savoir si les administrés pourront assister à cette commémoration en respectant les gestes barrière.

## **LOTISSEMENT LA PAQUELLERIE**

Monsieur le Maire rappelle le souhait de chacun concernant la réalisation d'un lotissement communal à la Paquellerie.

Il ajoute que les 2 terrains contigus aux parcelles communales et acquis dernièrement par la commune vont faire l'objet d'un diagnostic de fouilles, prévu théoriquement début d'année 2021.

Il préconise que la « commission Lotissement » se réunisse d'ores et déjà sur le terrain pour étudier la faisabilité du projet en arrêtant des points précis de réalisation et d'aménagement.

Il rappelle qu'une pré-étude a déjà été réalisée en collaboration avec madame Plaire du CAUE et les techniciens de la CDA.

L'aménagement pourrait également être soumis au SEMDAS pour avis et peut-être partenariat. Le SEMDAS étant une Société d'Economie Mixte et de Développement en Aunis Saintonge composée de lotisseurs et d'aménageurs fonciers expérimentés.

Il faut aussi travailler sur les ratios déjà connus tels que le prix de l'aménagement des voiries et des réseaux. Il faudrait connaître précisément le montant des subventions octroyées.

Tous ces points permettraient de définir le coût de l'opération au plus juste et conduire à une idée du prix d'aménagement afin de pouvoir ensuite la présenter à la DRAC et en discuter avec les services au moment de l'élaboration du cahier des charges des fouilles archéologiques complémentaires, car en effet, le prix des fouilles ne doit en aucun cas entamer l'économie de la commune.

Ce n'est qu'avec un dossier précis et argumenté que le Conseil Municipal pourrait négocier éventuellement les rayons des fouilles pour minimiser leur superficie, les conditions du cahier des charges et contenir le prix au m<sup>2</sup> des terrains viabilisés afin de réaliser une opération blanche.

En conséquence, le Maire préconise de réactiver le projet sans tarder et mandate madame Mirande.

Les Conseillers approuvent.

## **SECURITE ROUTIERE**

Madame Mirande informe que le groupe de réflexion s'est réuni le 7 octobre dernier pour analyser les carrefours et les rues du village dans le cadre de la sécurité routière. Certains manquent de signalisations et d'autres en sont trop pourvus.

Les zones « 30 » sont également remises en question.

Une nouvelle réunion de travail aura lieu le 13 novembre.

Un bilan définitif sera établi avec Christophe Bernard le 18 novembre.

Des corrections seront retenues pour améliorer la signalisation routière afin d'augmenter les points de sécurité sur notre commune.

## **ASSEMBLEE GENERALE ADELFA 17 - SIEMLFA**

Madame Filliatreau, déléguée, présente le Syndicat Intercommunal d'Etudes des Moyens de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques.

Ce syndicat met en œuvre des stratégies pour lutter contre la grêle et protéger notamment les cultures viticoles mais aussi les habitations, les voitures etc...

Le centre de recherches de Toulouse chapote le réseau de prévention de grêle.

56 générateurs sont répartis dans le sud du département et dans le Médoc. Ils envoient de l'iodure d'argent dans les nuages de grêle pour essayer de les dissiper ou du moins les rendre moins violents.

Les alertes en 2019 étaient en baisse comparées à celles de 2017.

Une cotisation est versée par chaque commune concernée (environ 192). Le montant est calculé en fonction du nombre d'habitants : 0.157 € / habitant.

## QUESTIONS DIVERSES

### **ALSH – CLSH – ACTIVITE DECORATION**

Le Maire présente une demande du Centre de Loisirs portant sur un projet de décoration des poteaux extérieurs des avancées de toits qui se trouvent dans la cour de l'école.

Il s'agirait d'une activité périscolaire. Les enfants du Centre seraient encadrés par une animatrice pour la réalisation des décors en peinture et le déroulement de cette activité.

Les Conseillers Municipaux en prennent note et donnent leur accord.

Le Maire précise que les enfants viendront présenter leur projet à l'ensemble du Conseil Municipal.

### **TOILETTES TENNIS et HAIE**

Il a été constaté à plusieurs reprises que la lumière des toilettes du terrain de tennis restait allumée. Afin d'y remédier les Conseillers Municipaux décident que soit installée une minuterie.

Monsieur Négier rappelle qu'il a noté l'arbre à rajouter au bout de la haie taillée pour masquer la taille franche. Il précise qu'il faut attendre le moment propice pour faire la plantation, ce sera fait fin novembre ou courant mars.

3 arbres seront également rajoutés côté talus de l'aire de sport et de loisirs pour ombrager la zone.

### **CLONE FLANQUET**

L'abri en bois et le local des toilettes ont été vandalisés :

- poignée des toilettes cassée,
- lame de bois arrachée.

Les agents communaux ont procédé aux réparations, une déclaration a été faite auprès de la Gendarmerie.

### **PRET SALLE POLYVALENTE**

Durant les travaux d'agrandissement des locaux scolaires de la commune de Berneuil, notre salle polyvalente est prêtée gratuitement à l'association de Gym et Yoga de Berneuil.

Au nom de l'association, madame Filliatreau remercie les Conseillers Municipaux de Préguiillac.

## REUNIONS ET CEREMONIES

- **COMMISSION VOIRIE** : Lundi 19 octobre à 18h00 – Chemin de Chez Davril
- **COMMISSION JOURNAL** : Mercredi 21 octobre à 17h30
- **COMMISSION ENVIRONNEMENT** : Lundi 2 novembre à 18h00 – Accès et cour Mairie
- **CONSEIL MUNICIPAL** : Lundi 9 novembre 2020 à 20h00 (horaires hiver)
- **COMMISSION PERSONNEL – LOCAUX** : Vendredi 13 novembre 13h30 à 18h00
  - Présentation des nouveaux Conseillers au personnel communal, CDA, équipe enseignantes
  - Visite des locaux communaux
- **COMMISSION SECURITE** :
  - vendredi 13 novembre à 18h00 : groupe de travail
  - mercredi 18 novembre à 18h00 : bilan et projet en collaboration avec C. Bernard
- **COMMISSION FINANCES** : Lundi 16 novembre à 18h00 - Information budget communal